

boutique  
**ambino** Inc.  
L'UNIVERS DES PETITS  
Galerias Baie-Comeau 296-5190  
Centre régional Manicouagan 589-2331

NETTOYAGE  
**DRY CLEANING**  
Depots  
775 Rue Amede C.R.M. 3 Place LaSalle  
*Livraison à domicile*  
589-2057 296-2057

**VITRERIE**  
**BAIE-COMEAU** Inc.  
Centre Industriel, Baie-Comeau  
REPRÉSENTANT  
**THERMOVER**  
Porte-patio et chassiss: **MULTIVER**  
**296-9776**

*Roméo Juliette*  
LA MODE A DEUX  
Galerias Baie-Comeau  
296-6679

# PLEIN-JOUR sur Manicouagan

"Une présence dans LE MILIEU  
pour servir LE MILIEU"

MARDI LE 29 NOVEMBRE VOL. 2 NO: 40

11,600 copies

96  
112 page

## LA COOPERATIVE DE CABLODISTRIBUTION DE HAUTERIVE INC. VEUT PASSER A L' ACTION !



Gilles-Maurice Bouchard et René Napert.

**POUR UN BEAU MANTEAU DE FOURRURE AVEC UN CHAPEAU**  
**VOYEZ LE PERE NOEL M'ADORE**  
**589-8789**

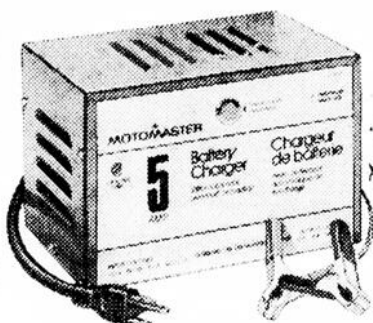
A. Madore & Fils  
CENTRE D'ACHAT LAFLECHE HAUTERIVE  
A. Madore & Fils



## Câbles d'appoint supérieurs

Câbles de 12 pi. à éclairage à un bout pour faciliter leur fixation la nuit à la seconde batterie. Fils en cuivre de 6. pinces de 200 A. Pour batteries de 12 V.

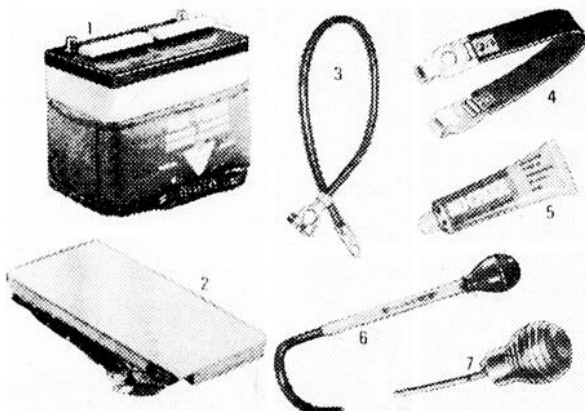
1149



## Chargeur de 12 volts

Évitez les frais, rechargez votre batterie vous-même. Indicateur lumineux de polarité et protecteur contre les surcharges. Charge à 5 ampères.

1849



### Chaque-batterie

1. Enveloppant, électrique, garde son intensité à votre batterie par temps froid.

849

### Plateau chauffant

2. Se glisse sous la batterie pour la chauffer et se branche sur 115 V.

869

### Câbles de batterie

3. P. borne dessus 125 a 839  
P. douille latérale 10 a 475

### Courroie transport

4. Pour transporter d'une batterie 17

119

### Graisse "No-Crode"

5. Protège les bornes de batterie. 1 1/2 oz.

119

### Hydromètre rapide

6. Indique la qualité du liquide de batterie.

145

### Poire de remplissage

7. Remplissez sans éclaboussures.

135



## Batterie de moto-neige

3795

Sans reprise: \$2.00 en sus

Anti-débordement, d'excellent rendement même par vibrations extrêmes. À tuyau ou évents.

Nombres des articles pour le marchand seulement:

Batteries Super Service  
Batteries Dual-Duty  
Batteries Turbo-Fire  
Turbo-Fire sans entretien

11-0012  
11-0025  
11-0931X  
11-1205

Batteries de moto-neige  
Poire de remplissage  
Courroie de transport  
Câbles de batterie  
Câbles d'appoint

11-1513  
11-3013  
30-3112  
30-3120  
38-2700

Chargeur de batterie  
Hydromètre de batterie  
Chaque-batterie enveloppant  
Plateau chauffant  
Graisse à batterie

# MOR-POWER

...le bon début pour bien démarrer l'hiver

## Super Service Groupe 22F

3395

avec reprise  
Sans reprise: \$2.00 en sus

Leconomique Super Service est une excellente batterie de rechange car elle combine qualité, énergie et prix modique. Avec barres-bouchons, dessus d'une pièce, plaques renforcées, bornes unifiées et robuste bac en polypropylène à paroi mince.

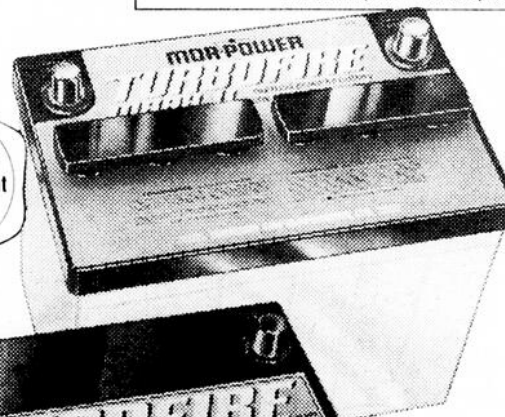


Garantie de remplacement de 18 mois

Mor-Power vous assure de bons départs peu importe la saison! Entre la Super-Service la Dual-Duty et la Turbofire, il y en a une qui répond exactement à vos besoins.

| Voici quelques exemples<br>Prix modiques similaires pour autres autos courantes                                                                                                                                                                 | Super Service                   | Mor-Power Dual Duty | Turbofire Mark II | Turbofire sans entretien |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------|-------------------|--------------------------|
| <b>GROUPE 22F</b> American Motors 1969 77, 6 cyl./V8 290, 304 Chevelle, Chevy II, Camaro 1962 70, 6 cyl., V8 283, 307 Bobcat, Comet, Granada, Maverick, Monarch, Pinto 1974 77                                                                  | 33 <sup>95</sup>                | 37 <sup>95</sup>    | 44 <sup>95</sup>  | 49 <sup>95</sup>         |
| <b>GR. 24 &amp; 24F</b> Grosses Chevy/Pontiac 1962 70 (bornes dessus), V8 327, 350, grosses Dodge/Plymouth 1965 77, 6 cyl. et V8 273, 318, grosses Ford, Merc/Meteor 1965 77, 6 cyl./V8 289, 302, toutes Datsun 1971 77, Toyota 1968 77, 4 cyl. | 37 <sup>95</sup>                | 41 <sup>95</sup>    | 49 <sup>95</sup>  | 58 <sup>95</sup>         |
| <b>GROUPE 27 &amp; 27F</b> Grosses Buick 1963 70 (bornes dessus), V8 401, 425, 430, 455, fabric Chrysler 1965 77, V8 383, 400, 440, grosses Ford, Mercury, Meteor 1965 77, V8 400, 427, 428, 429 460                                            | 41 <sup>95</sup>                | 45 <sup>95</sup>    | 52 <sup>95</sup>  | 65 <sup>95</sup>         |
| <b>GROUPE 72</b> Nova, Ventura, Firebird, Astre, LeMans, Monza, Chevette, Skyhawk, Vega 4 et 6 cyl. (bornes later.)                                                                                                                             | 36 <sup>95</sup>                | 39 <sup>95</sup>    | 47 <sup>95</sup>  | 51 <sup>95</sup>         |
| <b>GROUPE 74</b> Chevrolet, Pontiac, canadienne 1971 75, V8 305, 350 et 400 (à bornes laterales)                                                                                                                                                | 40 <sup>95</sup>                | 44 <sup>95</sup>    | 53 <sup>95</sup>  | 58 <sup>95</sup>         |
| <b>GROUPE 77</b> Grosses Buick et Oldsmobile 1971 76 à moteur V8 455 (à bornes laterales)                                                                                                                                                       | 44 <sup>95</sup>                | 47 <sup>95</sup>    | 56 <sup>95</sup>  | —                        |
| Prix avec reprise... Sans reprise: \$2.00 en sus                                                                                                                                                                                                | Pose de batterie: \$1.50 en sus |                     |                   |                          |

Garantie de remplacement de 42 mois



## Garantie SE

La Turbofire sans entretien est garantie tant que vous avez l'auto sur laquelle elle fut initialement installée.

Utilisez votre Carte Canadian Tire

## Mor-Power Dual Duty

Une batterie populaire d'une grande puissance à prix modique. Robuste bac en polypropylène à paroi mince, renforcé d'un dessus monopiece. Groupe 22F.

3795

## Turbofire Mark II

Notre plus puissante batterie conventionnelle pour un ampérage maximum au démarrage par grand froid et pour tous les accessoires. Groupe 22F.

4495

## Turbofire sans entretien

La dernière batterie dont aura besoin votre auto (voyez la garantie). À plaques au calcium/plomb, elle dégage plus d'énergie et dure bien plus qu'une conventionnelle à l'antimoine. Groupe 22F.

4995

Prix avec reprise... sans reprise: \$2.00 en sus



**CANADIAN TIRE**  
MAGASIN ASSOCIÉ

J.P. Guillemette inc. prop.

550 Lafleche Hauterive P.Q. 589-9924

## " LA GRÈVE SE POURSUIT A LA CARGILL "

Par: Jean Garon

Aucun règlement n'est encore survenu entre la Compagnie Cargill Grain Limitée et le syndicat national des employés de la compagnie [C.S.N.]

On sait que l'impasse survenue récemment entre la compagnie et ses employés a pour origine le problème de la rétroactivité. Cette situation ne fait que retarder les négociations entre les deux partis en vue de la signature de la nouvelle convention collective pour les trois prochaines années.

"Le fait que la compagnie veuille soumettre la rétroactivité à la commission anti-inflation, n'est pas une raison valable pour refuser de la payer à ses employés". C'est ce qu'a fait remarquer un membre exécutif du syndicat. Dans toute l'histoire de cette commission, explique-t-il, aucune compagnie ne s'est vu pénalisée parce qu'elle aurait donné la rétroactivité à ses travailleurs.

Par ailleurs, suite à cette grève illégale, une injonction interlocutoire a été ordonnée. Entre temps, les employés ont été appelés à comparaître à la Cour Supérieure, lundi le 26 novembre à 9:30 hres, pour outrage au Tribunal.

Toutefois, les grévistes continuent d'occuper l'usine en signe de protestation même si la compagnie se dit désireuse de voir ceux-ci reprendre les opérations normales.

### "LES EPOUSES SONT RASSUREES"

Le syndicat a tenu à informer les épouses et amies des grévistes sur la situation actuelle, régnant à la Cargill Grain.

Après leur avoir expliqué et détaillé la convention collective et les démarches poursuivies de 1974 à 1977. Ces dames ont donné leur assentiment à la nouvelle cause débattue. Elles se sont dites prêtes à appuyer leurs maris et à montrer leur compréhension.

Cette séance d'information avait pour but de rassurer les dames sur les coups durs éventuels. Le syndicat a fait preuve d'honnêteté en étant réaliste dans son information. Il a enfin mentionné que les grévistes se realieront tout à tour.

## "ARRESTATION MASSIVE DE TRAFIQUANTS DE DROGUE DANS NOTRE RÉGION"

Par: Jean Garon

C'est mardi 22 novembre 77, que la Gendarmerie Royale du Canada, aidée de ses confrères provinciaux et municipaux, ont procédé à l'arrestation de 16 personnes qui devront répondre à plusieurs accusations de trafic de drogues et de stupéfiants.

Cette manœuvre termine leur opération d'infiltration dans le réseau de trafiquants de drogues de la région, qui se tient déjà depuis plusieurs mois. A cet effet, des agents doubles de la G.R.C. ont entretenu des relations avec les gens de ce milieu afin d'être familiarisés et mis en confiance, leur permettant ainsi d'acheter des drogues identifiées comme: diéthylpropion, méthamphétamine, hashish liquide, hashish solide et marihuana.

Selon la G.R.C., des personnes bien connues du milieu de la drogue figurent parmi les accusés. Des 16 accusés, 13 ont comparu mercredi le 23 novembre à cour des sessions de la paix à Baie-Comeau devant le juge Rock Lefrançois. Les trois autres accusés juvéniles comparaitront devant la cour du Bien-Etre Social.

Pour l'instant, 6 de ces accusés peuvent être libérés moyennant un cautionnement de \$500.00. Par contre, il leur est défendu de quitter la région sans en avertir un agent de la G.R.C. Il leur est également interdit d'entrer à l'hôtel Baie-Comeau et le Manoir de Hauterive. Leur enquête préliminaire se tiendra devant juge et jury les 20, 21 et 22 décembre 1977.

Etant donné la gravité de leur cas et la répétition de leur délit, les 7 autres accusés sont détenus sous garde sans cautionnement jusqu'à l'audition de leur enquête préliminaire devant juge et jury. Certains comparaitront le 25 novembre 1977, les autres les 21 et 22 décembre 77.

Enfin, pour arrêter les suspects, des mois de filature ont été nécessaires à la G.R.C., pour démanteler ce réseau de trafiquants. Il leur a fallu également perquisitionner au bon moment. A en juger par le

nombre d'accusés, il ont sûrement frappé aux bonnes portes.



**Le point  
de  
mire  
c'est  
nous!**

## La différence

Deux boutiques pour vous mieux servir

Plan mise  
de côté  
Carte chargex



**Boutique 8 Inc.**  
296-4919



**Boutique 8 Inc.**  
589-6526

**Guy Asselin C.L.U.**

**589-3067**



Votre vie  
nous tient  
à cœur.

**[M] La Mutuelle du Canada**

**ASSURANCE-VIE \*Groupe**

**\*Fonds pension**

**\*Hypothécaire \*Commerciale**

**\*Salaire**

**\*Spécialité:analyse de succession**

185, rue Rouleau  
Hauterive

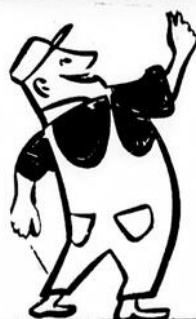
## VITRERIE HAUTE-BAIE

Vente et Installation

- Fenêtres ● Portes & chassiss
- Armoires de cuisine
- Vitrines thermos ● Portes

**Patio que nous avons en magasin**

**343, Puyalon HAUTERIVE 589-2516/8522**





# TRIBUNE PARLEMENTAIRE



Par Lucille Dignard

## LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION AUTORISE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Le député de Saguenay et Ministre des Transports, Monsieur Lucien Lessard annonce à la population que son collègue du Ministère de l'Éducation vient d'autoriser la Commission Scolaire de Bersimis à émettre des obligations pour une somme de \$111,000, eu égard aux immobilisations effectuées au cours des années financières 1968-69, 1974-75 et 1975-76.

Cette émission est autori-

sée conjointement avec le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale du Québec. Elle fait suite à la résolution adoptée le 13 septembre 1977, par ladite Commission Scolaire de Bersimis.

Cette dernière procédera à la vente des obligations une fois qu'elle se sera rendue aux dispositions auxquelles elle est tenue de se conformer.

## PROLONGATION DE LA ROUTE DE POINTE LEBEL SUR LE CHEMIN MURRAY

Un contrat de \$90,443.60 a été signé le 14 novembre dernier entre le Ministère des Transports et la firme Léonidas Savard de Haute-ri-

C'est ce faisant savoir le Député de Saguenay et Ministre des Transports, Monsieur Lucien Lessard, en confirmant que des travaux exécutés sur une lon-

gueur de .54 mille, prolongeront la route de Pointe Lebel village sur le Chemin Murray.

Ce contrat, qui porte le numéro: 397-0114-7, prévoit le terrassement et le gravillage de cette artère secondaire qui prolonge le tracé actuel de la route où des travaux sont déjà en cours.

## NOMINATION

### D'UN ADMINISTRATEUR RÉGIONAL (COTE NORD) AU M.T.C.P.

Le député de Saguenay et Ministre des transports, Monsieur Lucien Lessard, est heureux d'annoncer à la population la nomination, par son collègue du tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Monsieur Yves Duhaime, d'un administrateur régional pour ce ministère, en la personne de Monsieur Réjean Lapointe. Cette nomination s'inscrit dans le cadre du programme de décentralisation administrative du M.T.C.P.

Monsieur Lapointe est originaire de Chicoutimi; il a fait ses études primaires et secondaires à cet endroit. En 1969, il obtenait un baccalauréat en sciences sociales de l'Université Laval et une maîtrise en administration publique en 1972. Il compléta sa formation académique en suivant deux stages d'études, le premier à l'Ecole Internationale de Bordeaux en France, où il obtint un certificat en gestion moderne des entreprises, le second, à l'Université de la Caroline du Nord, pour un

stage en administration des affaires.

Monsieur Lapointe était au service du Ministère des Terres & Forêts depuis 1969 où il occupa le poste d'agent de recherches et de planification socio-économique, jusqu'en 1974. Dans cet emploi, il a collaboré étroitement à la préparation de l'exposé sur la politique forestière, à l'établissement du système de rationalisation des choix budgétaires et à l'élaboration de la politique de régionalisation administrative de ce ministère. En 1974, il devenait responsable du Service de l'Administration de la région de Québec, toujours au Ministère des Terres & Forêts.

Maintenant qu'il occupe le poste d'administrateur régional pour le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Monsieur Lapointe consacrera particulièrement ses efforts à la mise en place de la nouvelle structure administrative régionale.

## AIDE DU GOUVERNEMENT AUX PETITES ENTREPRISES

Au cours des 6 premiers mois de l'année 1977, \$36,820,894, ont été prêtés en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises, entrée en vigueur en janvier 1961. Depuis lors et jusqu'à la fin de juin 1977, les prêts

consentis représentent une valeur totale de \$517,974,903. Cette loi autorise le gouvernement à garantir les prêts que les banques à charte et autres prêteurs désignés consentent aux entreprises pour des fins diverses.

## L'OPPOSITION

### SUGGÈRE UNE POLICE CONTROLÉE PAR LE GOUVERNEMENT

Aux partis d'opposition qui suggéraient à Monsieur Trudeau d'avoir un plus grand contrôle sur la GRC, le premier ministre répondit: "S'il faut que les deux partis d'oppositions nous exhortent à commencer à surveiller les opérations quotidiennes de la police, à lui poser des questions sur

ses renseignements, comment elle les a obtenus et de qui, nous connaissons des secrets sur une foule de Canadiens et l'opposition nous dira alors que le gouvernement n'a pas à donner une orientation politique à la GRC. Nous ne l'avons pas fait jusqu'ici et nous n'avons pas l'intention de le faire."

## NOUVEAU

### QUAI DE PÊCHERIES A PORT CARTIER

Gustave Blouin, député du comté de Manicouagan à la Chambre des Communes, annonce aujourd'hui que le Ministre des Travaux Publics, l'honorable Judd Buchanan, a approuvé un contrat, au montant de \$355,486.06, pour la reconstruction d'un nouveau quai pour les pêcheurs à Port-Cartier, Qué.

Ce contrat a été octroyé à Napoléon Brochu Ltée, 360 avenue Noël, Sept-Îles, Qué., et les travaux devraient commencer aussitôt que possible.

Neuf soumissions avaient été reçues et celle de Napoléon Brochu Ltée était la plus basse.

## NOUVELLES PERSPECTIVES D'EMPLOI POUR LES JEUNES

Le programme de formation et d'expérience professionnelles visant à offrir aux impersévérants scolaires de date récente des stages d'emploi subventionnés pour leur permettre d'acquérir l'expérience essentielle, prendra de l'essor.

Le nombre des participants augmentera, passant de 6000 à un chiffre aussi élevé que le nécessitera la

participation des employeurs du secteur privé. La durée de la formation et de l'expérience s'échelonnnera de 9 semaines à un maximum de 26 semaines. La subvention se chiffrera à 50% des salaires versés, jusqu'à un maximum horaire de \$1.50. Dans l'exécution de ce programme, on s'efforcera d'atteindre les jeunes de 15 à 24 ans qui ont quitté l'école depuis 3 à 24 mois.

## NOUVELLE BAISSÉ DES PRIX DES ALIMENTS

Les prix des aliments ont baissé de 0.5% entre la mi-septembre et la mi-octobre, selon la Commission de lutte contre l'inflation.

Dans les trois mois précé-

dant la mi-octobre, l'indice des prix des aliments de la C.L.I. a baissé de 1.5%. Une grande partie de cette baisse peut être attribuée à des prix plus bas pour la volaille et les fruits frais.

## NOUVEAU PROGRAMME POUR PROMOUVOIR LA CONSERVATION DE L'ÉNERGIE

Pour économiser l'énergie dans l'industrie, un nouveau programme du ministère de l'Industrie et du Commerce a été mis sur pied.

Le programme de recherche et de développement en énergie industrielle (IERD) fournira une aide d'un montant global de \$1.5 million pour encourager la recherche et le développement de nouveaux procédés visant à

réduire la consommation industrielle d'énergie. Le gouvernement défrayera jusqu'à 50% du total des coûts prévus des projets des firmes et des associations canadiennes.

Pour plus de renseignements, s'adresser aux bureaux régionaux du ministère de l'Industrie et du Commerce ou à la direction du développement des entreprises du même ministère, Ottawa, K1A 0H5

## PLEIN JOUR sur Manicouagan

67, Place Lasalle, Baie Comeau  
Produit par  
Les PUBLICATIONS PLEIN JOUR INC.  
1425 Boulevard Joliet, Haute-ri-  
C.P. 340

**589-5900**

Directeur général:  
Directeur général adjoint:  
Directeur de l'information:  
Journaliste:  
Photographe:

Paul Brisson  
André Fortier  
Lucille Dignard  
Paul Fortier  
Jean-Paul Fouquet  
(Tél. messenger: 589-0218)  
André Fortier  
(Tél. messenger: 589-0126)  
Daniel Emond  
Paul Brisson  
(Tél. messenger: 589-0224)

Conseillers en publicité:

Mise en page:  
Photo-composition:  
Maquettistes:

Suzie Maurice  
Hélène Bérubé  
Gaston Arseneault  
Nicole Bergeron  
Clément Marier  
Marie-André Lanteigne  
589-3209  
Emilien Beaulieu  
296-4615

Collaborateurs:

Distributeur:

Imprimé à Alma par le Lac St-Jean Inc., division imprimerie.

Tirage 11,600 copies

Distribution gratuite dans tous les foyers des localités comprises entre Ragouneau et Baie-Trinité.

Toute reproduction du contenu de ce journal est interdite sans l'autorisation de la direction.

Courrier de deuxième classe  
Enregistrement numéro 2955

# LA COOP DE CABLODISTRIBUTION DE HAUTERIVE VEUT SE BATTRE

Par: Paul Fortier.

29 novembre 1977-PLEIN JOUR SUR MANICOUAGAN--A5

distribution de Hauterive Inc., n'entend pas lâcher et compte exercer une pression continuelle afin d'être entendue et d'avoir le haut du pavé dans la décision de la Cour Suprême qui tarde à venir.

Il reste toujours que, que ce soit monsieur Punde ou la Coopérative qui remporte la bataille, Hauterive devra attendre encore au moins deux ou trois ans afin d'avoir le câble dans ses maisons.



Gilles Maurice Bouchard et René Napert.



La réunion fut enregistrée sur bande vidéo et ira dans les archives de la Coop.

Se disant victime d'une guerre politique, les membres du projet de coopérative de cablodistribution de Hauterive veulent à tout pris entreprendre des actions afin qu'on leur rende justice. C'est ce qui ressort d'une importante assemblée d'information et de consultation, tenue lundi dernier, à la Polyvalente des Rives.

Présentant d'abord la chronologie du projet qui a débuté à la fin de 1975, le président Gilles Maurice Bouchard, secondé par René Napert de la Caisse Populaire de Hauterive, a expliqué clairement l'allure du projet. Il a ensuite entendu les nombreuses questions et suggestions provenant de la centaine d'intéressés. Dans ce dialogue exposé/opinions l'atmosphère régnant dénotait un indéniable désir de combat de la part des participants.

La Câblo distribution de Hauterive Inc., croit qu'elle est la proie d'une bataille entre deux paliers de gouvernement, soit le fédéral et le provincial. Ayant le oui du Québec, elle essuie un renoncement de la part d'Ottawa. "La décision de madame Jeanne Sauvé de nous refuser le permis dira

René Napert, "elle est irrécusable si l'on considère la qualité de notre dossier comparativement à celui de Walter Punde et Cablovision Baie-Comeau."

Pour s'appuyer, monsieur Napert énumérera toutes les raisons énoncées par madame Sauvé, soit l'aspect communautaire, la réalité socio-économique et la rentabilité. Afin de faire mieux connaître sa situation qu'elle qualifie d'injuste, la Câblo de Hauterive possède un éventail considérable d'actions qu'elle pourrait poser.

Par exemple, on songe à adresser des chaînes de lettres au ministère canadien, à étaler une vaste campagne de publicité ou encore monter un autre sondage d'ordre public.

De toute façon, la Câblo-



Nous vendons de l'épicerie en gros plus 5,000 articles, par catalogue, appelez pour informations.

Pour les localités en dehors des villes de Hauterive et Baie-Comeau, veuillez nous téléphoner à frais virés pour vos commandes. Frais de livraisons \$5.00

|                                        |         |                      |         |
|----------------------------------------|---------|----------------------|---------|
| DERRIERE DE BOEUF ROUGE A-1            | 1.29 LB | T-BONE STEAK         | 1.59 LB |
| DERRIERE DE BOEUF COMMERCIAL STEER     | 1.07 LB | FILET MIGNON 2/3     | 2.69 LB |
| DERRIERE DE BOEUF DE L'OUEST           | .93 LB  | 1/2 CARCASSE DE PORC | .97 LB  |
| 1/2 CARCASSE DE BOEUF ROUGE A-1        | 1.09 LB | Fesse de porc        | 1.35 LB |
| 1/2 CARCASSE DE BOEUF COMMERCIAL STEER | .89 LB  | COTELETTE DE PORC    | 1.63 LB |
| 1/2 CARCASSE DE BOEUF OUEST            | .81 LB  | Poulet 3 / 4         | .73 LB  |
| 1/2 CARCASSE DE BOEUF JEUNE            | .81 LB  | Poulet 4 / 5         | .73 LB  |
| DEVANT DE BOEUF COMMERCIAL STEER       | .69 LB  | Poulet 5 / 6         | .87 LB  |
| POINTE DE SURLONGE CONGEELE            | 1.23 LB | Cuisse               | .79 LB  |
| Steak Minute                           | 1.39 LB | Poitrine             | 1.05 LB |

Prix sujet à changer selon la fluctuation du marché.

**PRISCO enr.**

365 de Puyalon Hauterive

589-5535 et 589-9967

DE → les  
galeries  
baie  
comeau

**AU  
FEMININ**

**POUR  
LE  
TEMPS DES FETES!**

*Réceptions,  
cocktail,  
soirées!*

*Au Féminin a la robe  
qu'il vous faut pour  
chacune de ces occa-  
sions*

**SPECIALITES:**

**Vêtements pour dames 14 ans  
et plus**

**Vêtements de maternité**

**Uniformes de tous genres**

# TRIBUNE LIBRE

Hauterive, 23 novembre 77

M. Raymond Roy, président  
Commission Scolaire du Rivage  
275 boul. LaSalle,  
Baie-Comeau, Qué.

Monsieur le président,

Lundi le 21 novembre, les parents des étudiants de notre région recevaient, quelques heures à peine avant la réunion mensuelle des Commissaires, une invitation dans laquelle on pouvait lire: "la confessionnalité dans nos écoles est remise en cause actuellement. Ce sujet sera DEBATTU ce soir à 8:00 à l'assemblée de la commission scolaire, vous y êtes invités."

Nous nous attendions donc à un débat. Quelle ne fut pas notre surprise de constater que les jeux étaient faits d'avance et que malgré une façade démocratique, la liberté de parole ne nous fut point accordée.

Si ce droit nous avait été offert, nous aurions pu souligner par exemple que le sondage sur la confessionnalité présenté aux parents d'étudiants de niveau secondaire était moins valable qu'on voulait nous le laisser croire.

En effet, ce questionnaire, difficile à interpréter, avait été rédigé par un

comité composé entièrement de catholiques engagés. Pour être impartial, n'aurait-il pas dû être préparé par un comité mixte? Nous savons pertinemment que de nombreux parents ont simplement jeté le document à la poubelle en signe de protestation; ceci amena comme résultat que seuls les parents favorables aux opinions des auteurs du questionnaire se sont prononcés.

Par ailleurs, lorsqu'une courageuse commissaire osa affirmer que le comité formé pour l'étude de la question de la confessionnalité n'était formé que de croyants pratiquants et d'ecclésiastiques ne représentant donc qu'une des parties en cause, elle fut huée de toutes parts par un grand nombre de fanatiques religieux. Voilà, un bel exemple de charité chrétienne!

Le fanatisme religieux est tout aussi condamnable que n'importe lequel des totalitarismes, monsieur le Président, puisqu'il nuit à la liberté d'expression et d'opinion. Cette commissaire si déterminée et les quelques autres qui ont tenté de montrer l'autre côté de la médaille auraient mérité plus de respect.

Lors de cette réunion, on a finalement fait fi des problèmes rattachés à l'obligation des cours de catéchèse.

Que faire des enfants non-motivés qui chahutent et dérangent les autres durant les cours de religion? S'il chahutent, c'est qu'ils ne sont pas motivés. Ces enfants ont pour la plupart des parents non-pratiquants ou non-croyants. Ne serait-il pas préférable d'exempter ces enfants des cours de catéchèse pour leur offrir des cours de formation morale? Les cours de religion ne seraient-ils pas alors plus valables pour les intéressés?

Les parents savent-ils seulement qu'une loi de l'exemption existe? Qu'un programme de formation morale a été mis sur pied par le ministère de l'Éducation? Qui se charge de les en informer dans notre Commission Scolaire?

La loi n'est pas appliquée et le nombre d'enfants désirant être exemptés des cours de catéchèse grandit d'année en année. Les autorités ne peuvent continuer à jouer l'autruche indéfiniment et les directions d'écoles devront bien un

jour cesser de garrocher ces enfants dans les bibliothèques et les corridors.

Nous croyons que ce qui touche à la dimension spirituelle est à peu près le seul domaine de l'enseignement qui doive faire l'objet d'un choix personnel des familles au nom d'un principe énoncé dans la Charte des droits et libertés de la personne qui stipule, à l'article 3, que "Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telle la liberté de conscience..."

Nous ajoutons que nous nous sommes servis de la presse pour nous faire entendre parce que nulle part ailleurs nous n'en avons eu l'opportunité.

Un grand nombre de parents mécontents.  
par: Céline Desmeules,  
1014 des Epilobes,  
Hauterive.

N.B. Un télégramme du syndicat des enseignants Cégep Régional Côte-Nord est venu se joindre aux nombreuses signatures de ces parents en colère.

## LETTRES OUVERTES SUR LE LIVRE VERT SUR L'ÉDUCATION

PAGE B-1

## ENCORE UN SEUL POLICIER PAR PATROUILLE

La semaine dernière, comme quelqu'un tentait de s'introduire dans ma demeure par effraction, j'ai dû faire appel au service de sécurité publique.

Je suis en mesure d'exprimer ma satisfaction pour la rapidité et l'efficacité de l'agent qui s'est présenté chez moi. Cependant, il y a un point qui me laisse sidérée. Comment se fait-il qu'après le grand nombre de meurtres de policiers, on laisse encore une personne répondre seule aux appels de secours? Je ne sais à qui adresser ma consternation mais je demande au grand responsable de ce manège, s'il attend son meurtre de policier hauterivien pour prendre les mesures sécuritaires qui s'imposent?

Tenez-vous bien il y a autre chose! La personne qui a couru à mon secours, c'est notre unique constable féminin. J'espère que ses déplacements non accompagnés ne découlent pas de mesquines stratégies employées pour contester l'accession d'une femme au service constabulaire. Comment expliquer alors qu'une demi-heure après cette aventure, deux policiers, costauds et dodus, effectuaient paisiblement leur patrouille dans ma rue? Pas un policier... deux s'il-vous-plait! Le sexe fort n'est pas celui qu'on pense hein!

Ah! Ça me fait penser à une histoire du second récit de la Genèse, 7-21-22, où il est question de la création de l'être humain. Je vulgarise pour ceux qui n'ont pas de bible; avec de la glaise, Dieu fit l'homme; ensuite, de cette substance quelque peu traitée et améliorée, il fit la femme. Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi il n'a pas utilisé, plutôt qu'une côte, la matière grise du cerveau humain pour inventer son chef-d'œuvre féminin? Que serions-nous, mes dames, si par hasard, il s'était glissé une parcelle du système circulatoire mâle dans nos origines? Messieurs, si alors la ségrégation était un signe de supériorité, quelle dégringolade vous prendriez! Et bien, à mon humble avis, Dieu a fait surgir Eve d'une côte d'Adam parce qu'il ne voulait pas être l'instaurateur de castes sociales. Il nous voulait égaux. Les inégalités, les privilèges accordés à un sexe plutôt qu'à un autre. Les complexes de supériorité, ce n'est pas sorcier!...il suffit tout juste d'avoir quelques relents de glaise pour inventer cela.

Je vous laisse à ces quelques réflexions et je dis chapeau bas à Mme Trudel qui tire si bien profit de sa côte masculine dans le service de la sécurité publique.

Lise Gagnon, Hauterive.  
589-3788



## LE PETIT CURB

Là où l'on se régale bien!

ATTENTION A TOUS NOS CLIENTS:

Nous serons à votre service tout l'HIVER

De 10 hres le matin à minuit

POUR VOUS DONNER UN MEILLEUR SERVICE,  
VOUS POUVEZ DES MAINTENANT ATTENDRE  
VOTRE COMMANDE A L'INTERIEUR

NOTRE MENU: Les frites maison sont sans pareils  
Les sous-marins

Sauce à spaghetti maison pour accompagner vos mets favoris

SPECIAL FIN DE SEMAINE: Cipâte, Pâtés à la viande

SANS OUBLIER: Club sandwich  
Hot chicken  
Hamburger  
Guédille

Spaghetti  
Pogo  
Smoked-meat

Sandwiches  
Hot dog

Bientôt nous pourrons vous offrir  
notre poulet barbecue.

LA PROPRETE de notre CURB nous a  
valu bien des félicitations depuis notre  
ouverture et soyez assurés que nous  
y veillons.

340 Boul. Bélanger Hauterive 589-4007

## "NOS ECOLES RESTERONT CONFESIONNELLES PAR UNE VOIX DE MAJORITE"

Par: Jean Garon

On a pu assister à des prises de position controversées face au rapport sur la confessionnalité des écoles lors d'une récente réunion spéciale tenue par la Commission Scolaire Régionale du Rivage. Le débat sur la question s'est conclu par un vote minoritaire.

D'une part, suite aux efforts déployés par le comité de confessionnalité, un rapport a été remis à la commission pour faire état de leurs démarches. Les outils de base de ce rapport ont été un questionnaire élaboré par ce comité et le règlement du comité catholique. Sur 3822 questionnaires distribués aux parents, 1871 ont été répondus, ce qui représente 49%. De ce nombre, 96,3% des parents se sont dit en faveur de la confessionnalité des écoles.

D'autre part, on a pu observer la dissension au sein du comité lors du débat. En effet, on a déploré un manque de représentativité des parents dans ce comité de confessionnalité. On a de plus fait la remarque "que ce ne sont pas les parents qui vont aux écoles mais bien leurs enfants et qu'il faudrait respecter leurs idées." Ceci n'a pas manqué de causer un certain émoi chez les parents présents à cette assemblée.

Au point tournant du débat, le conseil a voté pour la lecture des recommandations du rapport d'essai et discerne un parent. Les règlements du livre vert sur l'éducation. Or, à leur satisfaction, une certaine similitude existe entre les recommandations des deux rapports. Toutefois, des conseillers se sont objectés à l'article qui recommande "que la commission fasse une enquête auprès du ministère de l'éducation pour rendre les crédits en enseignement religieux et moral obligatoires pour la certification."

De plus, il a été mentionné que c'est l'amélioration de l'enseignement religieux et moral qui devrait être visé et non l'augmentation des cours.

Finalement, le conseil a proposé le vote pour l'adoption des recommandations du rapport de confessionnalité. Celui-ci a été adopté (11 pour 10 contre).

Même si l'adoption du rapport a été chaudement disputée par les commissaires, les parents présents à l'assemblée se sont manifestement montrés satisfaits de cette résolution. En outre, la confessionnalité des écoles n'a pas été contestée à proprement parler, du moins à cette assemblée.



M. Roland Ouellet exposant les vues du comité de confessionnalité.



Etant donné le grand nombre de personnes présentes pour cette révision, l'assemblée a dû être ajournée 1/2 heure pour changer de local.



Le président de l'assemblée, M. Raymond Roy, a bien supervisé les vues des parties impliquées.



# OPERATION GRAND AIR

Chez

# Harris

Ltée

CENTRE VILLE

HAUTERIVE 589-3794

# JEAN GUY TREMBLAY EMBALLÉ PAR LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE DU PLQ

Par: Paul Fortier.

Jean-Guy Tremblay, président du parti libéral dans le comté de Saguenay, revient de l'importante assemblée du PLQ qui s'est tenue en fin de semaine dernière à Montréal. Lors d'une entrevue téléphonique avec le JOURNAL PLEIN JOUR, il nous a fait part de ses impressions et de ses principaux intérêts au sujet de cette première expérience personnelle.



"Lors de cette assemblée, traitant de la structure et de la réorganisation du parti libéral", nous explique-t-il, "notre intérêt a été, entre autres, dirigé vers la démocratisation de la représentation lors des congrès."

Pendant la fin de semaine on a tout d'abord étudié la possibilité des primaires, soit des pré-élections régionales avant le grand congrès qui décidera du nouveau chef en avril 78. On a alors proposé que ces primaires prennent une proportion de 10 à 12% du vote au congrès. "Considérant que de telles procédures iraient peut-être à l'encontre de la volonté de la masse populaire" de dire monsieur Tremblay, "on s'est penché vers d'autres alternatives afin d'obtenir une meilleure représentati-

vité des délégués.

C'est ainsi que de 12 délégués, est passé à 24 le nombre de ceux ayant droit de vote lors de l'élection du nouveau chef. Ces délégués seront choisis par l'assemblée générale de chacun des 110 comtés québécois. Enfin, il n'y aura plus de délégués d'office les 14 et 15 avril prochains, date du congrès à la chefferie.

**Un léger virage vers la droite.**

Le virage vers la droite effectué par le parti libéral en fin de semaine dernière, a semblé satisfaire Jean-Guy Tremblay. "Ce virage constitue un point tournant important pour le Québec", a commenté le militant libéral à ce sujet.

En résumé donc, le candidat libéral défait aux élections de novembre 1976 a semblé emballé par une rencontre comme celle qui vient de se tenir à l'Hôtel Bonaventure. Sa satisfaction devient encore plus considérable lorsqu'il regarde le nombre important de militants présents (2, 800) comparativement au nombre que l'on attendait, soit seulement 1,500.

**Pensez à vos  
vacances de Noël..**

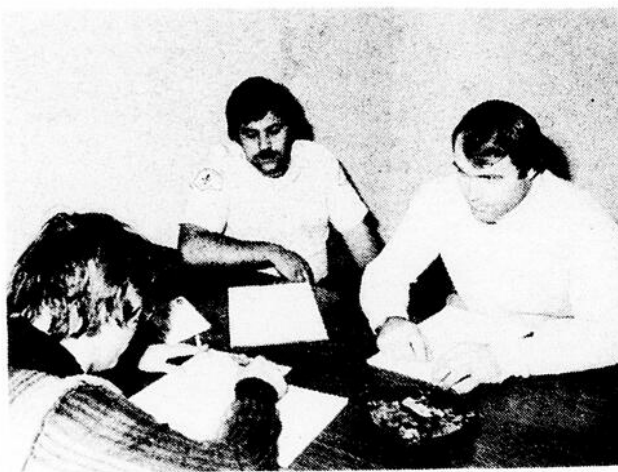
**Réservez immédiatement  
pour la pension de votre  
chien ou votre chat.**

**SUPRIMA AQUARIUM**

873 de Puyjalon Hauterive  
589-5734

## LES POLICIER POMPIERS DE HAUTERIVE VEULENT REGLER LEURS CONFLITS AMICALEMENT

Par: Paul Fortier



La Fraternité des policiers pompiers de Hauterive veut régler ses négociations avec la ville le plus tôt possible. Afin de sensibiliser la population à ses problèmes, elle tente de l'informer sur la situation difficile qui règne présentement au poste depuis le 29 avril, date du début des pourparlers. C'est pour cette raison qu'elle a rencontré la presse mercredi dernier.

Dans un ultimatum lancé à la municipalité de Hauterive, la Fraternité des Policiers Pompiers a émis les différents points de friction entre les deux partis, faisant part de leur "bonne foi" au sujet d'une rapide entente sur la convention collective. Pour expliquer de façon plus adéquate l'ultimatum adressé au conseil municipal, en voici la conclusion originale: "La Fraternité dans un ultime espoir d'en venir à un règlement à l'amiable propose à la Ville de s'en tenir à l'intégralité du contenu de l'ancienne convention collective en ne majorant les salaires que de 10% et en rétablissant la période des 12 heures que la Ville a annulée de façon irréticchie, non justifiée et dans un seul but de provocation".

La Ville a répondu à cette lettre de la façon suivante: "La Ville préfère continuer la négociation pour régler cette convention qui deviendra une procédure administrative des policiers qui sera le fruit d'un compromis plutôt que d'une imposition arbitraire".

La Fraternité des Policiers Pompiers se dit prête à accepter une convention collective de cinq ans sur les clauses normatives. "Elle est prête", de dire son président Jim Langlois, "à mettre de l'eau dans son vin, où à croquer sa pilule". "Tout ce que nous voulons", continue-t-il, "c'est de régler le conflit au plus vite". L'union propose donc

à la municipalité de former une table ronde entre les divers intéressés et de s'entendre à l'amiable.

Si tout allait pour le pire et que l'on devait aller en arbitrage, la convention collective ne pourra être prête qu'avant le mois d'avril 1978. Si tel est le cas elle aura pris un an pour être remise sur pied.

LE 12 DECEMBRE 1977

## LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BAIE COMEAU VISITE LES USINES DE LA REYNOLDS

La Société Canadienne de Métaux Reynolds, Limitée nous a fait part qu'elle serait honorée de collaborer avec votre Chambre de commerce dans l'organisation d'une visite spéciale de son usine de Baie-Comeau, à l'occasion d'une assemblée générale mensuelle.

Une telle visite lui permettrait de répondre aux nombreuses questions que se posent les hommes d'affaires locaux sur le fonctionnement d'une usine de cette envergure et sur l'impact économique qu'elle a sur notre région.

Le Conseil d'administration de votre Chambre de Commerce vous recommande hautement de saisir cette occasion magnifique de visiter en agréable compagnie une usine qui contribue nettement au maintien d'un niveau de vie élevé pour la population locale.

Si cette offre vous inté-

resse, vous devez noter toutefois que les visiteurs et visiteuses devront porter des chaussures fermées sur le bout et les côtés; ceci afin de se conformer aux mesures de sécurité établies dans l'usine.

Que vous veniez ou non, nous apprécierions que vous remplissiez le questionnaire ci-joint et que vous nous le retourniez d'ici au 1er décembre dans l'enveloppe adressée et affranchie que nous joignons également. Ceci, en effet, nous faciliterait la tâche de prévoir un nombre suffisant de guides de même que le nombre de couverts requis au repas et à l'assemblée qui suivra le cocktail à l'hôtel Le Manoir.

Dans l'espoir de vous voir le 12 décembre, veuillez agréer l'expression de mes sentiments cordiaux.

Le président,  
R. Savoie.



**Laiterie  
Laval  
Ltée**

**224 Lasalle  
Baie-Comeau**

**Creme glacée,  
lait, creme jus, liqueurs**

**NAISSANCES DE LA SEMAINE**

17 nov.: Marie et Richard Lavoie, Ragueneau - garçon  
18 nov.: Brigitte et Denis Beaulieu, B. Comeau - fille  
18 nov.: Hélène et Roger Bouillon, B. Comeau - fille  
20 nov.: Martine et Louis Imbeault, B. Comeau - garçon  
20 nov.: Lucille et Gaëtan Robitaille, Ragueneau - fille  
21 nov.: M.Reine et Euclide Cormier, B. Comeau - garçon  
21 nov.: Lise et Denis Bergeron, Haut. - fille  
21 nov.: Lise et Gaëtan Pelletier, Haut., - garçon  
22 nov.: Diane et Marius Blanchette, Haut., - garçon  
22 nov.: Louise et Jacky Tremblay, Ragueneau - garçon  
22 nov.: Linda Pouliot, B. Comeau - garçon  
23 nov.: Léonaet Yvon dumais, B. Comeau - fille.



# AU NIVEAU DE LA NOURRITURE DES ÉTUDIANTS

## LA CSRR PREND DES MESURES INCITATIVES

Par: Jean Garon

Depuis peu, la Commission Scolaire Régionale du Rivage s'est penchée sur le problème des dîners étudiants. Un document a été préparé et présenté au conseil des commissaires.

A prime abord, la question du déficit budgétaire du service alimentaire a été discutée. En admettant, d'une part le coût croissant de la nourriture et d'autre part la diminution des dîners pris à la cafétéria, il s'est avéré nécessaire de prendre des résolutions adéquates pour remédier à cet état de chose.

En second lieu, des représentants au conseil ont insisté sur le fait que les étudiants prenant le transport pour aller dîner chez eux, n'ont pas beaucoup de temps pour le faire.

L'exigence principale étant l'efficacité, le conseil des commissaires accepta majoritairement les recommandations suivantes:

- 1.— De prendre des mesures pour inciter les étudiants à prendre un repas complet le midi.
- 2.— Qu'un taux uniforme soit appliqué à tous les étudiants (\$1.00 le repas complet)
- 3.— D'installer le matériel nécessaire pour rendre plus rapide et satisfaisant le service de la cafétéria.

Par ailleurs, cette réglementation aura, entre autre, pour effet d'éviter que les étudiants se rendent à l'extérieur des polyvalentes le midi. Il reste maintenant à savoir si ces trois points pourront réellement corriger le déficit de ce service.

## LE CEGEP DE LA COTE NORD A DÉPENSÉ \$5,306,331 EN 1976-77

Le conseil d'administration du Cégep régional de la Côte-Nord tenait une assemblée régulière le 18 novembre au campus Manicouagan de Haute-ri-ve. A cette occasion, les états financiers au 30 juin 1977 furent acceptés.

Mentionnons que, grâce à un récent ajustement des subventions qu'il reçoit du ministère de l'Éducation, le Cégep termine son année financière avec un surplus de plus de 200,000. Ce qui lui permettra d'éponger totalement le déficit qu'il

avait accumulé pendant ces cinq premières années d'opération.

En 1976-77, le Cégep régional de la Côte-Nord a reçu 1,121 étudiants réguliers à temps plein, soit 349 à Sept-Îles et 772 à Haute-ri-ve. Il est intéressant de noter qu'en plus de ces étudiants dits "réguliers", il faut compter 79 adultes à temps plein (c'est-à-dire inscrits à quatre cours ou plus) et plus de 1200 adultes à temps partiel.

## LE CLUB DES LIONS VIENT EN AIDE A 4 JEUNES DE 5 ANS

Au cours de l'été dernier, du 7 au 19 août précisément, quatre élèves de la maternelle 5 ans de Haute-ri-ve se sont rendus à un camp de vacances à la Colonie Plein Champ de St-François-du-Lac, comté de Yamaska.

Ces jeunes, ayant certaines difficultés d'apprentissage à l'école, ont pu participer aux activités de groupes mises au programme par les organisateurs de ce camp de vacances.

L'expérience s'est avérée très positive et nous sommes en mesure de l'affirmer, trois mois après, puisqu'on a remarqué chez ces

élèves une nette amélioration de leurs possibilités d'apprentissage.

Si ces jeunes élèves ont eu la chance de combler cette lacune dès leur départ dans la vie scolaire, il faut souligner que c'est grâce à la générosité du Club des Lions de Baie-Comeau qui a versé la somme de \$1,000 pour défrayer le coût de ce stage.

Au nom de ces jeunes, nous disons merci au Club des Lions pour leur geste généreux.

La Direction  
Ecole Mgr. Bélanger

29 novembre 1977-PLEIN JOUR SUR MANICOUAGAN--A9

## "ENTENTE SUR LES COURS DE SEXUALITE"

Par: Jean Garon

Le dossier sur l'éducation sexuelle étant toujours ouvert, il a été récemment l'objet d'un autre débat. L'attitude de tous les représentants semble avoir été considérée autant celle des parents que celle des commissaires.

L'essentiel de la recommandation maintenue par le comité "ad hoc" est résumé dans l'article 2 qui stipule "qu'un programme cadre soit accepté et établi en accord avec les parents représentés par le comité d'école après consultation des divers agents d'éducation du milieu: enseignant, animateur de pastorale, infirmière, travailleur social, psychologue, etc...il est entendu que l'approbation du personnel de direction de l'école impliquée serait également exigée."

Etant donné que le ministère de l'éducation a établi des normes concernant l'éducation sexuelle, les écoles doivent se conformer à utiliser le matériel didactique approuvé par ce ministère.

Le comité sur la sexualité a d'ailleurs insisté pour que le programme qui serait établi, soit essentiellement éducatif et donné par des personnes responsables et qualifiées.

En définitive, une résolution a été acceptée majoritairement et voulant que "le matériel didactique soit sélectionné par le comité des enseignants qui eux, devront faire approuver par le ministère de l'éducation, pour être ensuite présenté aux parents, lesquels auront la décision finale pour sa présentation aux étudiants."

## LE BÉBÉ DE LA SEMAINE



C'est moi Suzie. Je n'ai que 18 mois et déjà je prends la vie en riant. Maman Renée et papa Jean-Marie Méthot sont fiers de moi.

Courtoisie de :

**Dépanneur Centre-Ville Enr.**

Epicerie licenciée Ouvert 7 jours/sem.  
Livraison sur demande

897 Bossé Haute-ri-ve

589-8430

## c'est la nôtre



Pour une coiffure de très bon goût, rien de mieux que la charmante Suzie du salon Fleur de Lys.

Une commandite de :

**Laflèche Auto**

Vente: 589-3714

Pièces: 589-9866

## SUZANNE DUMAIS

### DÉMISSIONNE

## A LA PRÉSIDENTENCE DE L'AMI

Par: Paul Fortier

Les Artisans Manicouagan Inc. se retrouvent maintenant sans président suite à la démission, mercredi dernier, de Mademoiselle Suzanne Dumais. Mlle Dumais aura donc travaillé pendant 6 mois à la tête de l'organisme, son mandat devant se poursuivre sur une période de 2 ans.

Ce n'est pas à cause de conflit que la présidente a quitté son poste à L'A.M.I. C'est le plan professionnel qui aura contraint Suzanne Dumais à laisser la région. Elle doit en effet se rendre à Montréal afin de poursuivre des cours de perfectionnement en art à Montréal.

L'A.M.I., devra donc effectuer un remaniement à l'intérieur de son conseil d'administration. Puisque l'on sait que Odette Leblanc quittait son poste de vice-présidence en octobre dernier, le regroupement d'artisans devra donc remplir deux sièges vacants à sa table du conseil.



## LE CAMPUS MANICOUAGAN SE CLASSE 2e AU NIVEAU PROVINCIAL

Au cours du mois de juillet 1977, les diplômés (es) en Techniques Infirmières de 40 institutions québécoises ont subi les examens préparés par l'Ordre des Infirmiers et Infirmières du Québec. Les résultats de ces examens déterminent l'acceptation ou non des diplômés (es) par l'Ordre:

pour porter le titre d'infirmier ou d'infirmière, il faut réussir les examens avec succès.

Les résultats de ces examens sont maintenant connus: les finissantes (16) du Campus Manicouagan, avec aucun échec, se classent 2e au niveau provin-

cial.

Ce résultat (2 / 40) s'explique par la qualité des étudiants et des professionnels de l'éducation qui oeuvrent au Campus Manicouagan. Dans le contexte difficile que nous vivons, où les possibilités d'emploi sont restreintes et la compétition extrême, l'excellence de la formation améliore les chances des finissants.

De taille plutôt modeste, le Campus Manicouagan oppose l'individualité de l'enseignement à l'anonymat des grandes institutions.

Le Campus Manicouagan, conscient de son milieu, s'efforce de lui offrir des enseignements de qualité.

**Roger Lapointe**  
Responsable des Sciences et des Techniques biologiques et physiques.

## UN NOUVEAU VISAGE AU PLEIN JOUR SUR MANICOUAGAN

Par: Paul Fortier

Toujours soucieuse de qualité et d'information, les "Publications Plein Jour Inc.", viennent tout juste d'engager les services d'un nouveau journaliste en la personne de monsieur Jean Garon. Monsieur Garon, 23 ans, viendra donc seconder le travail de Lucille Dignard, directeur de l'information, et de Paul Fortier.

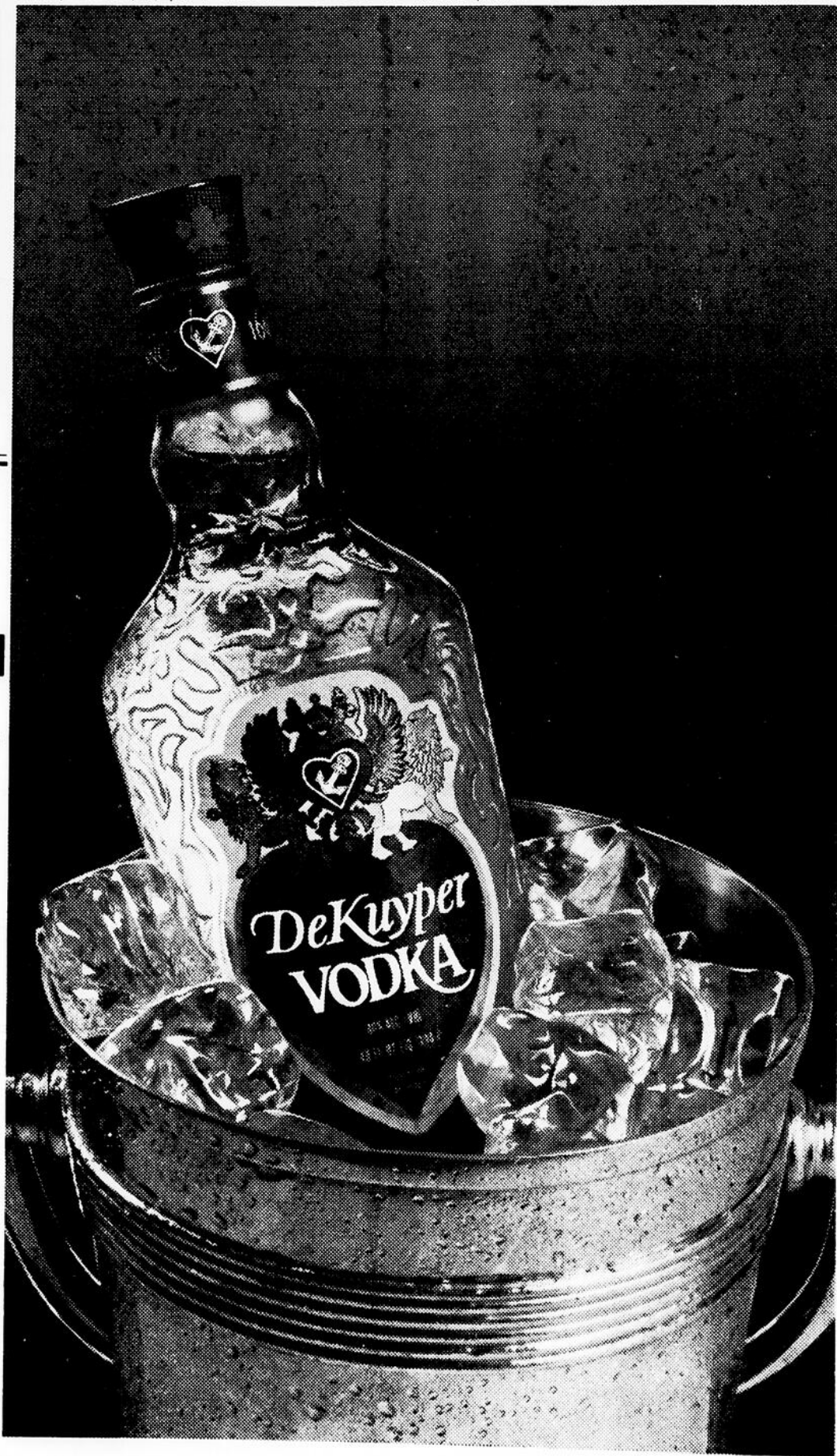
Jean Garon habite depuis 9 mois dans la région. Ayant fait des études en droit et en histoire, il est natif de la région de Kamouraska. Il a déjà eu des expériences dans la gérance et la vente, ce qui signifie que son expérience à travers le public est bien établie.

Jean Garon travaillera dans les différents domaines politiques, économiques, sociaux et même culturels. Il sera également appelé à couvrir les activités des petites municipalités périphériques à Baie-Comeau-Hauterive.

Les Publications Plein Jour Inc., misent donc encore vers la jeunesse et son, heureuses de vous faire

connaître un nouveau journaliste désireux d'accom-

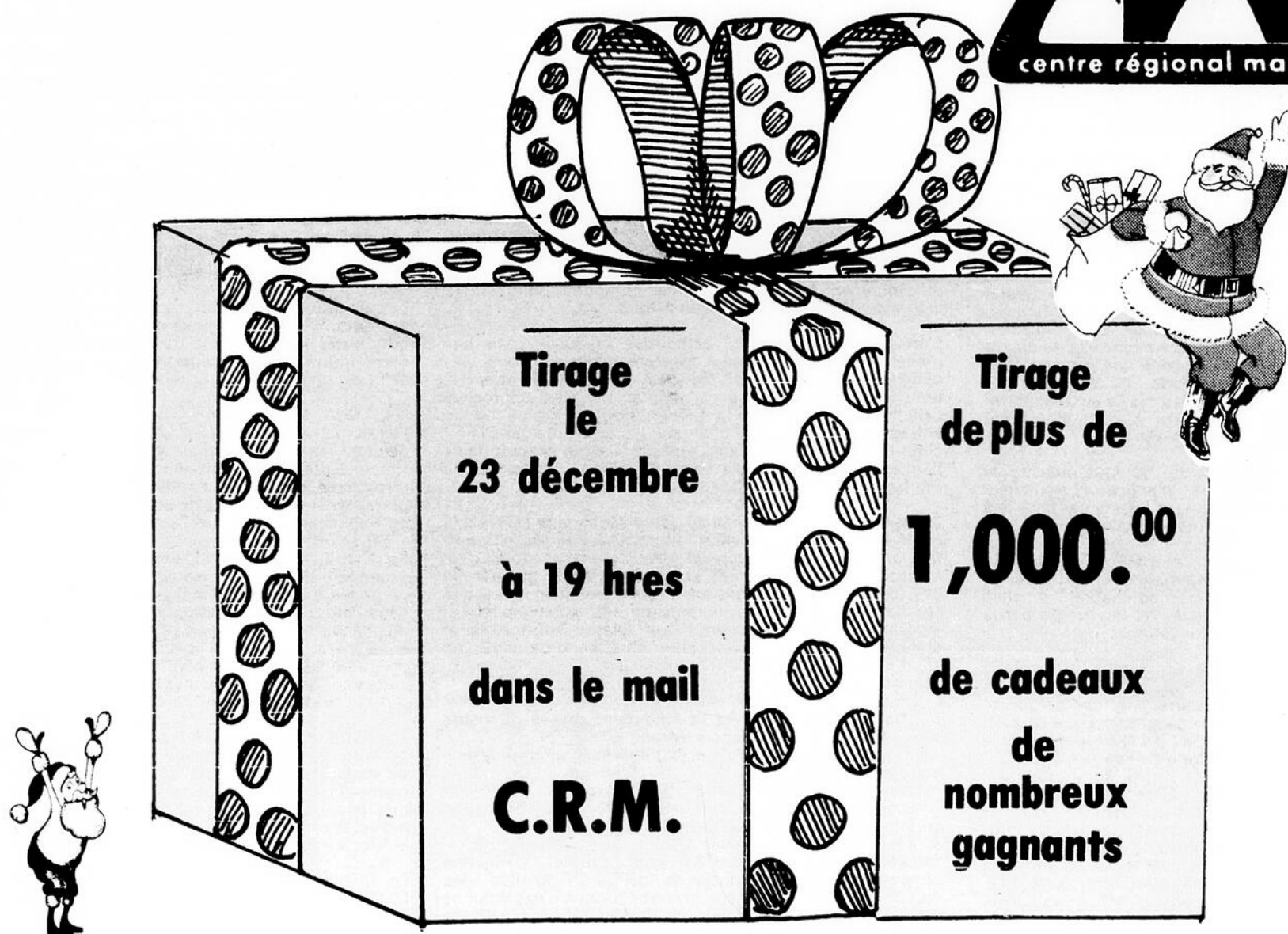
plir son travail de façon honnête et objective.



# POUR UN NOEL

## PLEIN DE SURPRISES

### MAGASINEZ AU CENTRE REGIONAL MANICOUAGAN



SPORTS/EXPERTS  
LE COUSSINET  
L'ARCHE DE NOE  
A LA JONQUILLE  
SALON SAFARI CHAUSSURES  
BIJOUTERIE CHABOT  
BOUTIQUE MILLE ET UNE NUITS

EQUIPEMENT ELECTRONIQUE COTE-NORD  
BOUTIQUE DES MODES  
MUSIQUE JANELLE  
JOUETS CADET ROUSSELLE  
TABAGIE MANICOUAGAN  
BOUCHERIE IDEAL  
SERVICE PHARMAPRIX

TRANS CANADA CHAUSSURES  
SALON D'ESTHETIQUE ELLE ET LUI  
SALON DE COIFFURE ELLE ET LUI  
BOUTIQUE Wafa  
LAINE PINGOUIN  
BOUTIQUE AU TY-SU

C.R.M. - NOEL - C.R.M. - NOEL - C.R.M. - NOEL - C.R.M. - NOEL - C.R.M. - NOEL - C.R.M. - NOEL



## DE LA MAISON A L'ÉCOLE...

Avec Marie Andrée Lanteigne

## ETIEZ-VOUS AU COURANT?...

### "RÉUNION SPÉCIALE"

Etiez-vous au courant que lundi le 21 novembre dernier plus de 150 personnes étaient présentes à une réunion spéciale du conseil des Commissaires de la Commission Scolaire du Rivage. L'ouverture de la réunion se fit au centre administratif, mais vu le nombre de personnes présentes et le peu d'espace pour tout ce monde... la réunion a été ajournée 1/2 heure pour permettre aux gens de se transporter à l'Agora de la Polyvalente des Baies. L'assemblée a été rouverte à 20h30 pour se terminer à 23h45.

Les deux derniers sujets à l'ordre du jour étaient: le rapport du comité confessionnalité et l'éducation sexuelle à l'école. Pour votre information, je vous livre le contenu des deux résolutions qui ont été adoptées à ces sujets:

1.- "Il est proposé par M. Marius Lévesque et résolu à majorité (11) contre (10) que le **rapport du comité de confessionnalité soit accepté intégralement** quitte à ce qu'on puisse y apporter certaines modifications si elles sont jugées nécessaires à la suite de l'étude menée par la consultation du Livre Vert sur l'Education."

2.- "Il est proposé par M. Réal St-Laurent et résolu à majorité (13) contre (8) que la C.S.R., du Rivage ajoute à la résolution déjà adoptée par l'exécutif, une clause qui ne permettrait l'utilisation de quelque programme que ce soit, **qu'à la condition expresse qu'ils aient été acceptés par le Ministère de l'Education et le comité catholique.**"

Pour ceux et celles qui auraient aimé prendre connaissance du rapport "Confessionnalité du Comité", avant la dite réunion, et pour ceux qui ne l'auraient pas reçu du tout, en voici quelques extraits susceptibles de vous informer sur son origine et l'orientation future qu'il devra donner à la confessionnalité dans les écoles de notre territoire. N.B. Une autre page de cette chronique vous livrera plus d'informations sur l'éducation sexuelle. D'ici là, au plaisir de recevoir vos réactions et commentaires à ces sujets à 589-3209.

\*\*\*Pour plus d'informations sur le contenu du rapport, toutes les personnes intéressées sont invitées à entrer en communication avec M. Roland Ouellet à 296-6691

Ce comité a été formé en date du 19 janvier 1976, par une résolution du Conseil des Commissaires de la Commission Scolaire du Rivage.

|                        |                                    |
|------------------------|------------------------------------|
| M. René Désilets,      | directeur général                  |
| M. Réjean Marin,       | principal d'école                  |
| Mme Liliane Larocque,  | commissaire                        |
| M. Rodolphe Morin,     | commissaire                        |
| Mme Rollande Cloutier, | commissaire                        |
| M. M. Marcel Lainesse, | sociologue                         |
| Mme Rollande Porlier,  | comité de parents                  |
| Mme Justine Miller,    | comité de parents                  |
| M. Roland Ouellet,     | conseiller en éducation chrétienne |
| Sr Lise D'Amboise,     | professeur                         |
| <b>Substitués:</b>     |                                    |
| M. Vianney Dufour      |                                    |
| Sr Yvette Barriault    |                                    |
| M. Léonce Lavoie       |                                    |
| Mme Louis Coulombe     |                                    |
| Mme Rosianne Tremblay  |                                    |

#### MANDAT DU COMITE

Ce comité avait comme mandat de:

- Faire le point sur l'état de la situation telle qu'elle se présente dans les diverses écoles de la commission scolaire régionale du Rivage;
- Recueillir le point de vue des parents concernant cette question, et
- Faire les recommandations pertinentes.

Ce comité s'est réuni douze fois, s'est structuré et a nommé Roland Ouellet, président.

# RAPPORT DU COMITÉ CONFRESSIONALITE

## CONSIDERATIONS

CONSIDERANT que les parents de la commission scolaire régionale du Rivage ont eu un éclairage suffisant pour porter un jugement de valeur;

CONSIDERANT que les répondants veulent que leurs écoles demeurent confessionnelles catholiques à 96.3%;

CONSIDERANT que, dans une école catholique, on doit accepter ouvertement la dimension religieuse comme partie intégrante du projet éducatif et la conception chrétienne de l'homme et de la vie comme principe d'inspiration et comme norme de son action éducative;

CONSIDERANT que le projet éducatif d'une école catholique vise essentiellement à former une communauté éducative au sein de laquelle les étudiants puissent "apprendre à être" selon toutes leurs dimensions: physique, intellectuelle, affective, sociale, morale et religieuse. Un tel projet se construit avec les ressources et les dynamismes propres à chaque milieu. Il donne lieu à des réalisations diverses d'un endroit à un autre;

CONSIDERANT que dans l'école confessionnelle catholique, l'enseignement moral et religieux est obligatoire; a) dans les deux premières années du cours secondaire un enseignement religieux catholique (comportant une dimension morale) est obligatoire pour tous.

L'enseignement religieux catholique consiste dans une présentation explicite du mystère chrétien sous ses dimensions: doctrinale, historique, expérientielle et sociale. Cet enseignement peut adopter diverses approches catéchétique, doctrinale, anthropologique, biblique et autres - qui visent à faire cheminer les étudiants dans la foi chrétienne de l'Eglise. Il doit être conforme à la doctrine de l'Eglise et à la pédagogie de la foi. (Note explicative du Règlement du Comité Catholique 1974).

b) Dans la troisième année du cours secondaire l'élève a le choix entre un enseignement religieux catholique (comportant une dimension morale) et (l'enseignement moral).

L'enseignement moral a comme objectif général le développement de la conscience. Cet enseignement est axé sur la découverte des responsabilités personnelles et sociales. Il doit être attentif aux valeurs spirituelles et compatibles avec une conception chrétienne de la vie, de l'homme et de l'univers. (Note explicative du Règlement du Comité Catholique 1974).

c) Dans la quatrième et la cinquième année du cours secondaire, l'élève a le choix entre:

- un enseignement religieux catholique comportant une dimension morale;
- l'enseignement religieux de type culturel;
- l'enseignement moral, compatible avec une conception chrétienne de la vie et de l'homme et de l'univers.

L'enseignement religieux de type culturel a comme principal objectif d'élargir la culture religieuse des étudiants en les initiant aux diverses formes d'expressions religieuses à travers la vie des hommes et des grandes religions. Cet enseignement fait appel à diverses démarches - historique, sociologique, psychologique, phénoménologique et autres - inspirées des sciences humaines de la religion. Il doit également informer les étudiants de la pensée de l'Eglise concernant les grandes religions. (Notes explicatives du Règlement du Comité Catholique 1974.)

d) L'exemption doit être accordée aux élèves qui la demandent à la condition que leurs parents donnent leur approbation ou aux élèves dont les parents la demandent eux-mêmes.

Au niveau élémentaire et au niveau secondaire, les parents ou tuteurs obtiennent pour leur enfant mineur l'exemption du cours d'enseignement religieux sur présentation d'une demande faite par écrit à la direction de l'institution. (Article 14 du Règlement du Comité Catholique 1974).

Au niveau secondaire, après avoir obtenu le consentement des parents ou du tuteur, le directeur de l'institution exempte du cours d'enseignement religieux un étudiant mineur qui en fait la demande. (Article 15 du règlement du Comité Catholique 1974).

L'institution doit offrir aux élèves exemptés de l'enseignement religieux un programme d'enseignement ou de recherches personnelles dans l'ordre de la formation morale ou de la connaissance du phénomène religieux. [Article 16 du Règlement du Comité Catholique 1974].

CONSIDERANT que dans l'école confessionnelle catholique un Service de Pastorale est offert aux élèves, aux personnels dirigeant, enseignant et non-enseignant de l'école.

L'animation pastorale offre des activités visant à répondre aux besoins individuels et collectifs de réflexion, de prières et de célébrations. Elle s'intéresse à toute la vie de l'institution scolaire et cherche à y créer des espaces de liberté, de charité, de foi et d'engagement qui permettent à ceux qui vivent dans l'institution de faire l'expérience de valeurs évangéliques. (Note explicative du Règlement du Comité Catholique 1974).

## RECOMMANDATIONS

1o QUE la commission scolaire régionale du Rivage prenne les dispositions nécessaires afin de répondre à la volonté exprimée par les parents du territoire relevant de sa compétence concernant le caractère confessionnel de ses écoles et de respecter les règlements du Comité Catholique.

2o QUE tout le personnel de cadre et de gérance, enseignant et non-enseignant, lors de l'embauche, ait à s'engager par écrit à respecter le caractère confessionnel des écoles de la Commission. Quant au personnel déjà à l'emploi de la Commission, s'il ne l'a pas déjà fait, qu'il soit invité à effectuer le même engagement. De plus, l'enseignement religieux et moral ne pourra être confié qu'à des personnes de foi catholique. (Article 21 et 22 du Règlement du Comité Catholique).

3o QU'il y ait des animateurs de pastorale pour toutes les écoles et que le nombre actuel au sein de la Commission soit considéré comme un minimum. (Articles 17 et 18 du Règlement du Comité Catholique).

4o QUE soit mis en place, dans chacune des écoles, un système adéquat d'information lors des choix de cours en enseignement moral et religieux de façon à laisser tout le temps requis pour mettre en oeuvre l'organisation pédagogique dès le début de l'année scolaire. Les parents devront être impliqués dans cette opération de façon à ce que toutes les questions pertinentes, telles les requêtes d'exemption soient considérées à cette occasion. (Articles 11 et 12 du Règlement du Comité Catholique).

5o QUE toute requête d'exemption à être portée à l'attention des directions d'écoles soit signée par les parents ou les personnes y tenant lieu au moyen de formules préparées à cette fin par la Commission. Pour être considérée, cette demande devra normalement être présentée lors des choix de cours des étudiants. (Article 14 du Règlement du Comité Catholique).

6o QUE l'école offre, obligatoirement aux étudiants exemptés de l'enseignement moral et religieux, un programme d'enseignement ou de recherches personnelles dans l'ordre de la formation morale ou de la connaissance du phénomène religieux en général sous la supervision d'un enseignant. Les étudiants concernés devront s'y inscrire, participer aux activités pertinentes au même titre qu'aux autres cours et activités menées au sein de l'école. (Article 16 du Règlement du Comité Catholique).

7o QUE les services du personnel de la commission scolaire régionale du Rivage établissent des mécanismes de recrutement adéquats qui permettent aux écoles de retenir à temps des professeurs spécialisés, compétents et qualifiés en enseignement moral et religieux aux fins d'éviter la course des derniers jours de vacances. (Article 24 du Règlement du Comité Catholique).

8o QUE, dans chacune des écoles, l'équipe de direction et l'équipe des enseignants attachent une attention toute particulière à la tâche des professeurs d'enseignement moral et religieux. Ainsi, par exemple, la formule des trois périodes/semaine d'enseignement moral et religieux devrait être étudiée afin d'apporter un certain allègement au nombre très considérable d'étudiants rencontrés par un même professeur oeuvrant dans cette discipline.

9o QUE la Commission fasse une requête auprès du Ministère de l'Education pour rendre les crédits en enseignement moral et religieux obligatoires pour la certification au même titre que le français et l'anglais, dès que les contenus, les plans de cours seront déterminés pour chaque niveau du secondaire y compris les étudiants inscrits en enseignement moral pour exemption.

10o QUE la formule de groupe mixte soit favorisée surtout en secondaire 111, 1V et V.

11o QUE, partout où la chose est possible, des locaux spécialisés, équipés adéquatement en matériel didactique et audio-visuel soient attribués à l'enseignement moral et religieux dans chacune des écoles.

12o QUE la Commission retienne les services d'un conseiller pédagogique en enseignement moral et religieux pour un certain temps afin d'apporter l'aide et le support nécessaires aux enseignants, de mettre en place les nouvelles options en enseignement moral et en enseignement religieux de type culturel, de préparer les plans de cours pour les étudiants en difficulté d'apprentissage et d'adaptation ainsi qu'aux étudiants inscrits aux options professionnelles, autres étudiants exemptés. (Article 26 du Règlement du Comité Catholique).

13o QUE la formulation et l'explication des projets éducatifs, inspirés de l'Evangile, deviennent une préoccupation dans chacune des écoles afin de répondre à la volonté clairement exprimée par les parents, aux besoins du milieu ainsi qu'à la priorité au développement de l'éducation chrétienne donnée par le ministre de l'Education du Québec en juin 1977. (Note explicative, article 3 du Règlement du Comité Catholique).

**la Baie D'HUDSON**  
BAIE COMEAU  
HAUTERIVE

# TIRAGE CUMULATIF

Tous les vendredis soir  
jusqu'au 23 décembre  
inclus.  
20h30

**LE 24 DECEMBRE 15 HEURES**

**TIRAGE D'UNE SOUFFLEUSE A NEIGE, BAYCREST 8/26"**  
aux 2 magasins de la Baie

**\$100 ET PLUS**

Preuve d'achat de \$5.00 et plus pour pouvoir participer au tirage d'un bon d'achat de \$100.00 de vos magasins "La Baie".

Si la personne gagnée n'est pas présente lors du tirage le montant est reporté à la semaine suivante \$200.00 et ainsi de suite.

En plus, le même soir il y aura un deuxième tirage et la personne gagnée n'aura pas besoin d'être présente car son billet sera tiré dans un autre tirage. Le tirage d'une souffleuse Baycrest avec \$100.00 de crédit à l'achat de vêtements sera fait les 10 premiers vendredis précédents.

**la Baie D'HUDSON**

## CENTRE D'ÉCOULEMENT

2eme PLANCHER LIBRAIRIE BEAUFORT

44 PLACE LASALLE BAIE-COMEAU

Votre centre d'écoulement est à votre service et vous fait profiter régulièrement de nombreux et fantastiques spéciaux

|                |                     |
|----------------|---------------------|
| Linge          | Bottes - Souliers - |
| pour enfants,  | pour enfants,       |
| dames, hommes. | dames, hommes.      |

### HEURES D'OUVERTURE:

Lundi: Fermé toute la journée.  
Mardi: 12h a.m. à 5.30 p.m.  
Mercredi: 12h a.m. à 5.30 p.m.  
Jeudi: 12h a.m. à 9h p.m.  
Vendredi: 12h a.m. à 9h p.m.  
Samedi: 12h a.m. à 5h p.m.

Votre centre d'aubaines annuelles



Venez profiter des centaines et des centaines d'articles pour toute la famille que vous sont offerts à **50%** et plus de réduction de la valeur régulière.

la **Baie**  
D'HUDSON

Prix en vigueur  
1er, 2 et 3 décembre 1977

SOUPE AUX HÛÎTRES **39¢**  
"Aylmer" 10 on.

RIZ "CONVERTED" **1.43**  
"Uncle Ben's" 2 lbs

TABLETTES DE CHOCOLAT VARIÉES **95¢**  
"Fry Cadbury" 4 x 25'  
EMBALLAGE FAMILIAL

FROMAGE DE GRUYÈRE **91¢**  
"Swiss Knight" 8 on.

SOUPE POULET ET NOUILLES **41¢**  
"Lipton's" 2

POIS NO 2 **55¢**  
"LeSieur" 14 on.

CORNICHONS À L'ANETH **91¢**  
NATURE 24 on.  
"Habitant"

POLSKI OGORKI **93¢**  
24 on.

MARINADES SUCRÉES **1.75**  
48 on.

Nous nous réservons  
le droit de limiter  
les quantités



CAFÉ  
INSTANTANÉ

"Maxwell House"

10 on.

**4.99**

COUCHES PAMPERS PREMIER PAS **1.49**

BISCUITS GOGLU **1.29**  
28 on.



CRISTAUX DE SAVEUR

"Quench"

SAVEURS VARIÉES **1.13**  
4 x 3 1/2 on.

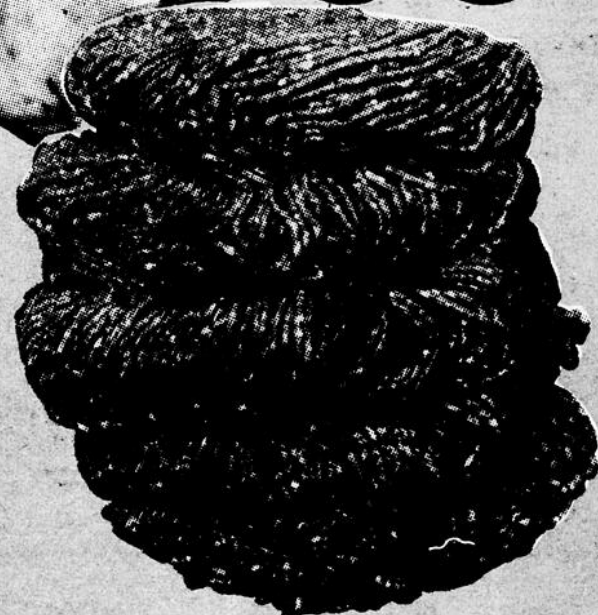
**qualité**  
**variété**

BAIE COMEAU HAUTERIVE



**PORC FRAIS**  
DANS L'ÉPAULE

**99¢**  
lb



JAMBON GENRE **95¢**  
FUMÉ PICNIC lb.

VIANDE FUMÉE **1.49**  
"Coorsh" 4 paquets 20z

CUISSES DE POULET CONGÉLÉES **7.90**  
Boîte de 10 lb. lb.

SAUCISSES FUMÉES **99¢**  
Maple Leaf 1 lb

"Clover Leaf"

SAUMON SOCKEYE **1.46**  
7 1/4 on.

SAUMON ROSE **99¢**  
7 1/4 on.

**PORC HACHÉ**

85% MAIGRE **99¢**  
lb

THÉ EN SACHETS



"Salada"  
ORANGE  
PEKOE  
60

**1.99**

MARMELADE

"Good  
Morning"  
24 on.

**1.17**



"Catelli"

PÂTES ALIMENTAIRES **39¢**  
Spaghetti long, macaroni long  
ou coupé, spaghettini long.

SAUCE À LA VIANDE **55¢**  
POUR SPAGHETTI 14 on.

"McLaren's"

OLIVES À COCKTAIL **61¢**  
12 on.

OLIVES FARCIES **1.07**  
MANZANILLA 12 on.

RAISINS DE CORINTHE **1.19**  
"Jaffa" 16 on.

POUDRE À PÂTE **1.05**  
"Magic" 16 on.

"Gattuso"

MÉLANGE POUR **85¢**  
PÂTE À PIZZA 3 x 6 on.

SAUCE À PIZZA **33¢**  
8 on.

"French"

MOUTARDE PRÉPARÉE **53¢**  
MÉLANGES À SAUCES 16 on.  
SAVEURS VARIÉES env. **35¢**

"Schwartz"  
RAISINS SULTANA **1.99**  
2 lbs

MARGARINE **1.95**  
"Blue Bonnet" 3 lbs

# meilleur marché

BAIE COMEAU HAUTERIVE

la **Baie**  
D'HUDSON

Prix en vigueur  
1er, 2 et 3 décembre 1977

## PAMPLEMOUSSES BLANCS

DE FLORIDE  
Grosneur 48

6/99¢

## CITRONS "SUNKIST"

DE CALIFORNIE  
Grosneur 140

3/35¢

## ORANGES SUCRÉES ET JUTEUSES

"Sunkist Naval"  
Grosneur 113

6/79¢

## OIGNONS À BOUILLIR

DU QUÉBEC

10 lbs

99¢

## PIMENTS VERTS

DES ÉTATS-UNIS  
Canada no 1

1 lb

53¢

## SERVIETTES HYGIÉNIQUES

12

99¢

"New Freedom" MAXI

## DENTIFRICE

"Aim"

100 ml

1<sup>41</sup>

AU FLUORURE

## BÂTON "LYPSIL"

POUR LES LÈVRES GERCÉES

"Lypsil"

83¢

## NETTOYEUR POUR TAPIS

24 oz

2<sup>29</sup>

"Spray 'n Vac"

## "Lysol" AÉROSOL

13 on.

1<sup>79</sup>

6.5 on.

1<sup>19</sup>

## "Kleenex"

## PAPIERS MOUCHOIRS

COULEURS VARIÉES

200

61¢

## ESSUIE-TOUIT

COULEURS VARIÉES

Paquet  
jumelé

1<sup>09</sup>

Nous nous réservons  
le droit de limiter  
les quantités

## ALIMENTS

POUR BÉBÉS

"Heinz"

4 1/2 on.

23¢



JUS

DE TOMATES

"Heinz"

29¢

19 on.



BEURRE  
D'ARACHIDES  
CRÉMEUX

"Schwartz"

16 on.

91¢



## PAPIER HYGIÉNIQUE

"Delsey"

COULEURS VARIÉES

4

rouleaux

1<sup>17</sup>

## SHAMPOOING COLORANT

"Miss Clairol"

4 on.

2<sup>69</sup>



## RAFRAÎCHISSEUR D'AIR

"Air Care"

7 on.

79¢

## COMPRIMÉS ASPIRIN

"Bayer's"

100

1<sup>29</sup>

## PERLES D'HUILE DE BAIN

"Softique"

4 PARFUMS

16 on.

1<sup>99</sup>

## SACS À ORDURES

"Yamaska"

36" x 26"

10

65¢

## DÉSODORISANT ANTISUDORIFIQUE

"Ultra Ban"

3 VARIÉTÉS

9 on.

1<sup>83</sup>

## JAVELISANT LIQUIDE

"Javex"

128 on.

1<sup>06</sup>

## SERVIETTES DÉSODORISANTES

"Kotex"

"Light Days"

48

2<sup>69</sup>

## NETTOYEUR POUR FOURS

"Mr. Muscle"

14 on.

1<sup>59</sup>

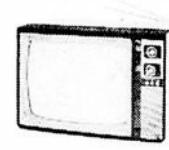
BAIE-COMEAU - HAUTERIVE



# VENTE D'HIVER



**Chaise "DUMONT"**  
Bercante fixe  
Rég.: 219.95  
**Spécial 188.00**



**Télé couleur SANYO 20"**  
No- 91 C61  
Rég.: 57900  
**Spécial 499.00**



**Ensemble stéréo**  
"DETSON"  
Rég.: 279.00  
**Spécial 188.00**



**Radio réveil Concerto**  
Rég.: 39.95  
**Spécial 28.00**



**Le kangaroo**  
Fisher Price  
Rég.: 9.99  
**Spéc. 7.77**



**Set de chambre**  
Colonial  
Bois solide avec  
1 table de nuit  
Rég.: 799.00  
**Spécial 677.00**



**Le village**  
Fisher Price  
Rég.: 27.99  
**Spéc. 23.77**

EN PRIMEUR  
A VOTRE VILLE DES JOUETS  
DE LA BAIE CETTE SEMAINE



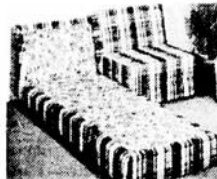
**Patin**  
de hockey  
**20%**



**Equipement**  
de hockey  
pour garçon  
**20%**



**Radio-cassettes Loyds**  
Rég.: 59.95  
**Spécial 49.99**

**2 chaises lit - 1 table**  
Rég.: 199.95  
**Spécial 149.00**

Tous les articles Ber. Weider's en magasin **20%**